

Décision

Générale

colonial

Décision n° 736 PERSONNEL INDIGENE

n° 736

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 18 du 15/09/1943

Date de publication
13 janvier 1943

Date du numéro
15 septembre 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé MOHAMED ABDOU GAMIL employé à l'essai au Bureau des Finances au salaire journalier de 25 francs est admis à la solde mensuelle de NEUF CENT francs (900 frs) pour compter du 1er juillet 1943 exclusive de toute indemnité.